

Deux députés N-VA veulent déshabiller le Roi

MONARCHIE Un livre pour forcer le débat sur le statut et le financement de la royauté



► Vuye et Wouters publient un livre plaider pour une monarchie protocolaire. ► Nous l'avons lu. Voici, en primeur, comment ils veulent retirer tout pouvoir au Roi et imposer la transparence financière.

Dès la préface, les deux auteurs de *De maat van de monarchie* (*La mesure de la monarchie*, Editions Vrijdag) l'affirment : ils ont écrit cet ouvrage « en leur nom ». Il ne s'agit « pas d'un livre N-VA ». Et pourtant, les députés Hendrik Vuye et Veerle Wouters étaient jusqu'il y a peu chef de groupe et vice-présidente du groupe N-VA à la Chambre, et ils ont été choisis par le président De Wever pour préparer un projet confédéral. Autant dire que leur avis sur la monarchie n'est pas négligeable en interne, d'autant que la N-VA étant séparatiste et républicaine, les membres du parti partagent leurs idées sur la royauté. A savoir : ils voudraient abolir au profit d'une république mais, faute de majorité politique pour y parvenir, ils veulent la transformer en une monarchie purement protocolaire.

Mais la N-VA participe désormais au pouvoir fédéral. Et la priorité gouvernementale n'est pas d'ouvrir un débat sur la monarchie – toutes les énergies sont focalisées sur le terrorisme, le budget, le socio-économique. Alors le parti aurait sans doute préféré que le livre sorte peu avant les élections législatives de 2019, plutôt qu'aujourd'hui...

Quoi qu'il en soit, le professeur de droit constitutionnel à Namur qu'est Hendrik Vuye, et l'ex-chargée de cours à la Haute école PXL (il paraît en librairie ce mercredi, uniquement en néerlandais). Et ils précisent qu'il n'a pas été soumis au parti avant impression, histoire d'éviter toute censure... « Surtout sur le thème financier, précise Veerle Wouters. Car si on

Les députés Hendrik Vuye et Veerle Wouters veulent convaincre qu'un débat est nécessaire. © HATIM KAGHAT.

veut écrire un livre objectif, il faut aussi parler des frais royaux qui relèvent des budgets des ministres N-VA. Et les questions sur le Roi ou les princes sont toujours difficiles pour le gouvernement... »

« Un débat tabou »

L'objectif des auteurs ? Susciter un vrai débat sur le statut, le financement et les compétences du Roi et de la famille royale. Car, disent-ils, en Belgique, un débat sur la monarchie est tabou. « Notre but est de lancer un débat d'idées, d'arrêter ce silence autour du Roi », explique Hendrik Vuye. Nous avons épinglé les problèmes en matière de statut qui est complètement dépassé, de financement où il y a un manque flagrant de transparence... en essayant de convaincre qu'il faut un débat. Chez nous, quand il y a un incident, on fait du bruit au Parlement, et c'est tout. Aux Pays-Bas, on réforme. Notre source d'inspiration est clairement les Pays-Bas. » Veerle Wouters ajoute : « Il faut une monarchie qui corresponde beaucoup plus à des critères démocratiques. »

D'autant que, selon les auteurs, au fil du temps, les rois des Belges

ont « usurpé des compétences ». Ils se montrent d'ailleurs particulièrement critiques avec Albert II qui « est intervenu comme un acteur politique dans la formation du gouvernement en 2010-2011, mais aussi dans ses discours ».

Voici donc, en primeur, comment les deux députés N-VA veulent déshabiller le Roi. Pour eux, il ne peut conserver aucune prérogative (ce qui suppose une révision constitutionnelle). Car, affirment-ils, « le Roi est superflu, inutile ».

Ils disent même : « Qui pense que le Roi peut être au courant de tout ce qui se passe au niveau fédéral, maîtriser la totalité des problèmes, et qu'il est si intelligent qu'il va donner des conseils et modifier le cours des choses ? »

Quant au rendez-vous hebdomadaire entre le Roi et le Premier ministre, Hendrik Vuye lance : « Je ne peux imaginer que ce soit le moment le plus intense et le plus intellectuel de la semaine de Charles Michel. Si un compromis est trouvé entre partenaires, on ne pense tout de même pas que le Roi réussira à modifier une virgule ? » Le ton est donné. ■

MARTINE DUBUISSON

« Quel politique a encore besoin de l'avis d'un roi non élu ? La monarchie est devenue politiquement inutile »

« Par son absence (lors du niveau 4 à Bruxelles), Philippe prouve son inutilité. Rarement la monarchie a paru si superflue »

« Le Roi masque la diversité des opinions politiques en étant le symbole d'une unité illusoire »



De Maat van de monarchie
HENDRIK VUYE ET
VEERLE WOUTERS
Ed. Vrijdag
448 p.
29,95 €

pouvoirs Ne plus choisir ses conseillers, se mêler de politique...

Pour les députés Vuye et Wouters, le Roi a trop de pouvoirs et ce n'était pas l'intention de 1830, où l'on prévoyait plutôt une monarchie républicaine. Mais les rois ont, disent-ils, « usurpé des compétences ». Ils veulent donc supprimer toutes les prérogatives royales. Voici comment.

Retirer au Roi tout rôle dans la formation du gouvernement. Ce rôle doit revenir aux politiques, disent les deux élus. Wouters : « Dans les entités fédérées, il n'y a pas d'intervention du Roi pour former le gouvernement. Pourquoi serait-ce nécessaire au fédéral ? » L'idée est de s'inspirer des Pays-Bas, où « il y a un débat au Parlement sur la désignation d'un (in)formateur. »

Lui retirer le droit de choisir ses principaux collaborateurs. Vuye : « Le chef de cabinet doit être nommé sur proposition du Premier ministre et avoir un devoir d'information à l'égard du Premier, comme aux Pays-Bas. » Wouters : « Dans ce cas, la rencontre hebdomadaire devrait avoir lieu entre le Premier et le chef de cabinet du Roi plutôt qu'avec le Roi lui-même. »

Ne plus lui permettre de prendre une déci-

sion politique. Vuye : « Le Roi n'a pas de pouvoir personnel, il ne peut agir sans contresigne ministériel. Mais dans des moments clés, ce contresigne n'existe pas. Lors de la formation du gouvernement Michel, les négociations ont eu lieu sous la responsabilité d'Elvio Di Rupo, qui n'y participait pas. Donc ce contresigne ministériel est fictif. Même chose pour les discours royaux ou la magistrature d'influence. »

Supprimer la signature royale des lois. Pour éviter de nouveaux incidents comme avec la loi sur l'avortement. « Doit-on attendre le prochain incident pour intervenir et faire un bricolage institutionnel ? »

Rendre le conseil des ministres responsable des discours du Roi. Et pas seulement le Premier ministre. Pour éviter les polémiques comme celle de 2012 lorsqu'Albert II a évoqué le danger du populisme en se référant aux années 30. Wouters : « Le Premier ministre ne peut que lire rapidement le discours royal lors du colloque singulier, mais le gouvernement ne reçoit pas ce texte et ne peut le changer. »

Imposer la responsabilité ministérielle

pour toute la famille royale. Aujourd'hui, seul le Roi est couvert par les ministres. Mais, estime Vuye, « on ne peut justifier que des personnes perçoivent une dotation sans responsabilité ministérielle. Il faut un système comme aux Pays-Bas : responsabilité ministérielle entière pour le Roi ; responsabilité partielle pour les membres de la Maison royale, pas quand leurs actes ne concernent pas l'intérêt général. »

Soumettre la liste civile au contrôle de la Cour des comptes. Wouters justifie : « Il faut beaucoup plus de transparence. Le Roi reçoit 11,5 millions par an mais on ne sait pas ce qu'il en fait. S'il reste un surplus, où va-t-il ? Dans le compte privé du Roi. Nous voulons que la Cour des comptes examine les comptes royaux et aussi le Parlement. »

Soumettre le Roi aux impôts. Si « depuis 2013, le Roi paie des accises et la TVA sur l'achat de biens par la liste civile, nous voulons qu'il paie aussi des impôts, l'IPP. »

Supprimer l'inviolabilité du Roi. Selon la Constitution, le Roi ne peut être poursuivi pour aucun acte. Or, argumente Vuye,

VOYAGES OFFICIELS

« Philippe ne doit plus inviter de ministres régionaux »

Depuis son intronisation, Philippe prend soin de ne pas trop investir le champ politique, mais cultive le terrain socio-économique. En collaboration avec les Régions et Communautés, compétentes pour des thèmes qui lui tiennent à cœur : emploi, formation des jeunes, commerce extérieur... Mais cela non plus, ne plaît pas à nos deux députés N-VA ! Qui veulent lui enlever ce pan important de ses activités... « Evidemment que cela ne nous plaît pas !, confirme Hendrik Vuye. Les liens ont été coupés entre les entités fédérées et la monarchie, et on est en train de les restaurer. Le Roi peut exercer sa magistrature d'influence auprès des ministres fédéraux, mais quand il reçoit un ministre-président, il reçoit un simple citoyen. Les missions économiques relèvent des Régions, ce sont donc elles qui doivent se profiler à cet égard ; et le Roi s'est rendu en Allemagne pour une visite sur la formation en alternance (avec des ministres fédéraux et régionaux, NDLR, photo) alors que c'est une compétence des Communautés depuis 1989. Ainsi, on donne une image d'un Etat unitaire. Nous souhaitons simplement le respect de la répartition des compétences. »

Conclusion des deux députés N-VA : le Roi ne doit plus convier de ministres-présidents ou de ministres régionaux lors de ses voyages officiels ou visites d'Etat : « Pour nous, c'est contraire à la Constitution, aux lois spéciales, et à la logique. Et on n'en voit pas l'utilité. Si les Communautés française et flamande avaient organisé un voyage sur la formation en alternance, quelle aurait été la différence ? Quelle est la valeur ajoutée de la présence du Roi ? Sauf que l'on crée une image contraire à la réforme de l'Etat, comme si l'enseignement était toujours fédéral. Si nous souhaitons vivre dans un fédéralisme mûre, il faut respecter les compétences des Communautés et Régions, et leur autonomie. » Hendrik Vuye ajoute même : « Les rois ont toujours usurpé des pouvoirs qu'ils n'ont pas selon la Constitution. Désormais, Philippe se jette sur le socio-économique. »

M.A.D.



© BELGA/ERIC LALIMAND.

« une immunité est liée à une fonction. En matière familiale par exemple (allusion à Delphine Boël, NDLR), cette immunité ne vaut pas. L'inviolabilité constitue une violation de plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'Homme. »

Supprimer la loi sur le crime de lèse-majesté. « C'est contraire à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme sur la liberté d'expression. »

Supprimer l'autorisation royale avant tout témoignage de princes en matière pénale. « C'est contraire au droit à un procès équitable », argumente Vuye.

Supprimer les grâces royales. Même si c'est le ministre de la Justice qui accorde les grâces, le Roi ne faisant que les signer.

Prévoir un statut pour les membres de la famille royale. En Belgique, rien n'existe ; aux Pays-Bas, il y a les membres de la Maison royale (ils ont un rôle de représentation et reçoivent de l'argent public) et ceux qui sont membres de la famille royale.

Ne plus lui permettre d'attribuer des titres de noblesse. « C'est dépassé. » ■

M.A.D.